

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique, à titre de personnes nommées après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux gouvernementaux, scientifiques, culturels et socio-économiques intéressés à la recherche, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Cynthia Bélanger, vice-présidente, Développement, transfert d'entreprise et financement, Mouvement Desjardins, en remplacement de madame Linda Labbé;

— madame Nancy Déziel, directrice générale, Centre national en électrochimie et technologies environnementales inc., en remplacement de madame Monique Laliberté;

— monsieur Richard Boudreault, président-directeur général, Nanotech AWN inc., en remplacement de monsieur Luc Sirois.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73448

Gouvernement du Québec

Décret 1104-2020, 21 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *b* à *f* de l'article 32, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 233-2017 du 22 mars 2017 monsieur Michel Merleau était nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 974-2019 du 18 septembre 2019 madame Diane Godmaire était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Sylvain Arbour, directeur du service de l'évaluation foncière et des technologies de l'information, Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, en remplacement de monsieur Michel Merleau;

— madame Samantha Villeneuve, conseillère en relations de travail, Sécurité publique Canada, en remplacement de madame Diane Godmaire.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73449

Gouvernement du Québec

Décret 1105-2020, 21 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;